



# SEANCE DU 08 JUIN 2023

## PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-trois, le huit du mois de juin, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Servas (Ain), dûment convoqués le 1<sup>er</sup> juin 2023, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Serge GUERIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Quorum : 8

Nombre de conseillers municipaux présents : 11

**Présents : M. GUERIN, Mme MAYOUSSIER, Ms CURT, ECOCHARD, Mmes LAURENT, PIERRÉ, Ms PETITJEAN, GISBERT-CUREAU, REYNAUD, CRESPEL, LEGRAIS-BOUCHER**

**Excusées : Mmes BLANC, FREBAULT, PLISSONNIER**

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire.

**Secrétaire de séance : M. CURT**

### **ORDRE DU JOUR**

- Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal
- Délibérations :
  - Tarifs des repas au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2023/2024
  - Plan d'Équipement Territorial (PET) : convention relative au versement d'un fonds de concours pour le financement de la restructuration du pôle festif et sportif
  - Réfection de la toiture du bâtiment périscolaire : demande de subvention au titre du Pacte de Territoire du Département de l'Ain
  - Remplacement des menuiseries du restaurant scolaire : demande de subvention au titre du Pacte de Territoire du Département de l'Ain
  - SIEA : convention d'accompagnement au déploiement d'un réseau de vidéoprotection
- Urbanisme :
  - Présentation des dossiers en cours
  - Révision du PLU : état d'avancement
- Questions diverses

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 11 MAI 2023

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 11 mai 2023.

## DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### **DM2023-18 : Révision du loyer du logement communal situé 21 rue des Ecoles 01960 SERVAS**

Décision d'appliquer l'augmentation légale de 3,49 % au loyer du logement loué à Madame Audrey CHEVALIER, situé 21 rue des Ecoles à Servas, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 :

➤ Soit  $618,98 \times 1,0349 = 640,58 \text{ €}$

### **DM2023-19 : Révision du loyer du logement communal situé 3 place de l'Eglise 01960 SERVAS**

Décision d'appliquer l'augmentation légale de 3,49 % au loyer du logement loué à Monsieur Quentin EXPOSITO, situé 3 place de l'Eglise à Servas, à compter du 15 juillet 2023 :

➤ Soit  $660,00 \times 1,0349 = 683,03 \text{ €}$

### **DM2023-20 : Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire de l'école primaire : attribution du marché**

Décision d'attribuer et de signer l'accord-cadre à bons de commande ainsi que tous les actes contractuels y afférents nécessaires à son exécution, avec la société RPC : 170 rue Lavy – ZA Lavy 01570 MANZIAT.

Le présent contrat est passé pour une durée de deux ans qui commence au 1<sup>er</sup> Septembre 2023 et se terminera au 31 août 2025.

Il est renouvelable une fois par reconduction tacite pour une durée de deux ans. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de quatre ans.

Il est conclu sans minimum et comprend un montant maximum de 100 000,00 € HT. Le montant est identique pour la période de reconduction.

## DELIBERATIONS

### **DEL2023-24 : TARIFS DES REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023/2024**

Monsieur Ludovic CURT, Adjoint au Maire en charge de l'école, informe l'Assemblée qu'à compter de la rentrée scolaire 2023-2024, la gestion de la restauration scolaire, gérée jusqu'à présent par l'Association « Les P'tites Fourchettes », sera administrée directement par la Commune qui a lancé une consultation pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide.

Il précise que les tarifs de la restauration scolaire proposée aux élèves des écoles maternelles et élémentaires de l'enseignement public sont fixés par la Collectivité territoriale, conformément aux articles R 531-52 et R 531-53 du Code de l'Education.

Il rappelle la délibération DEL2022-37 fixant les tarifs de la restauration scolaire pour la rentrée scolaire 2022-2023 comme suit :

- 3,30 € pour les inscrits,
- 8,00 € pour les non-inscrits.

Compte-tenu du prix d'achat des repas et des frais de gestion désormais pris en charge par la Commune, il est proposé au Conseil Municipal de se positionner sur une nouvelle tarification des repas pour l'année scolaire 2023-2024 et sur la mise en place d'un règlement intérieur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** les tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2023/2024 comme suit :
  - o 3,70 € par repas pour les inscrits,
  - o 8,00 € par repas pour les non-inscrits au repas du jour.
- **VALIDE** la mise en place d'un règlement intérieur pour la gestion de ce service.

#### **DEL2023-25 : PLAN D'EQUIPEMENT TERRITORIAL (PET) : CONVENTION RELATIVE AU VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LE FINANCEMENT DE LA RESTRUCTURATION DU POLE FESTIF ET SPORTIF**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le projet de restructuration du pôle festif et sportif porté par la Commune remplit les conditions d'éligibilité aux fonds de concours du Plan d'Equipement Territorial (PET) initié par la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse.

Il indique que, par délibération DC-2023-007 du 13 février 2023, le Conseil Communautaire a approuvé les évolutions de programmations du PET 1 affectant à la Commune de Servas une enveloppe de 180 000 €, dans le cadre de cette opération.

Cette aide financière est attribuée sous la forme d'un fonds de concours qui ne peut pas excéder la part du financement assurée, hors subventions, par la Commune.

Une convention de versement du fonds de concours a donc été établie par la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse sur laquelle le Conseil Municipal est appelé à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention établie par la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse, relative au versement d'un fonds de concours à la Commune de Servas pour le financement de la restructuration du pôle festif et sportif.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférent permettant sa mise en œuvre.

#### **DEL2023-26 : REFECTION DE LA TOITURE DU BATIMENT PERSICOLAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PACTE DE TERRITOIRE DU DEPARTEMENT DE L'AIN**

Madame Christèle MAYOUSSIER informe l'Assemblée que la commission « Bâtiments, Equipements » a validé le projet de réfection de la toiture du bâtiment périscolaire. Ces travaux permettront en outre de mener à bien un projet d'installation de panneaux photovoltaïques qui nécessite une toiture en bon état.

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 32 394 € HT.

Ce projet est susceptible d'être éligible à la subvention du Département de l'Ain au titre du Pacte de Territoire et notamment dans le cadre du dispositif de soutien aux équipements de proximité, à hauteur de 30 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du Département de l'Ain, au titre du dispositif « équipements de proximité » du Pacte de Territoire ;
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût estimatif du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant
Travaux	32 394,00	Département - Equipements de proximité du Pacte de Territoire	30,00%	9 718,20
		<b>Autofinancement de la Commune</b>	<b>70,00%</b>	<b>22 675,80</b>
TOTAL	32 394,00		100,00%	32 394,00

### **DEL2023-27 : REMPLACEMENT DES MENUISERIES DU RESTAURANT SCOLAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PACTE DE TERRITOIRE DU DEPARTEMENT DE L'AIN**

Madame Christèle MAYOUSSIER informe l'Assemblée que la Commune de Servas s'est engagée dans une démarche de maîtrise de ses dépenses d'énergie et se fait accompagner par un économiste de flux. Au niveau du bâtiment du restaurant scolaire qui date de 1960, les premières analyses et mesures réalisées laissent apparaître de grosses déperditions de chaleur au niveau des fenêtres.

Le remplacement des fenêtres permettrait un gain potentiel de 10% sur la facture de chauffage. En conséquence, la commission « Bâtiments, Equipements » a validé la réalisation de ces travaux.

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 11 960 € HT.

Ce projet est susceptible d'être éligible à la subvention du Département de l'Ain au titre du Pacte de Territoire et notamment dans le cadre du dispositif de soutien à la transition écologique à hauteur de 20 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du Département de l'Ain, au titre du dispositif « transition écologique » du Pacte de Territoire ;
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût estimatif du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant
Travaux	11 960,00	Département - Equipements de proximité du Pacte de Territoire	20,00%	2 392,00
		<b>Autofinancement de la Commune</b>	<b>80,00%</b>	<b>9 568,00</b>
TOTAL	11 960,00		100,00%	11 960,00

### **DEL2023-28 : SIEA : CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT AU DEPLOIEMENT D'UN RESEAU DE VIDEOPROTECTION**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les dispositifs de vidéoprotection se sont développés ces dernières années pour répondre à des objectifs précis de prévention des atteintes à la sécurité des personnes, de protection des bâtiments publics et de gestion de l'espace public. La vidéoprotection constitue l'un des outils de sécurisation des espaces publics que la Commune souhaite mettre en œuvre sur son territoire.

En attendant l'élaboration d'un marché départemental global par le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA), ce dernier a décidé d'accompagner les Communes en proposant :

### 1/ L'expertise d'un chef de projet vidéoprotection

Sa mission principale sera d'aider la Commune à s'approprier un Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) « type » élaboré par le SIEA et ses Assistants à Maîtrise d'Œuvre pour ses Communes adhérentes. Ce DCE complet et adaptable aux besoins va permettre aux Communes de favoriser et cadrer la bonne utilisation des réseaux dont elles sont propriétaires (Eclairage Public, Electrification, Fibre optique...). Le second objectif de ce DCE est aussi de permettre aux Communes de pouvoir facilement et sans coût complémentaire, rejoindre le prochain marché global.

### 2/ L'hébergement des serveurs et des enregistreurs de vos systèmes de vidéoprotection.

Le réseau Fibre Optique Li@in et ses infrastructures sont fiables, sécurisés, parfaitement adaptés au déploiement de réseaux de vidéoprotection ; c'est pourquoi le SIEA propose aux Communes de mutualiser ces équipements. La Commune restera la seule autorité propriétaire et gestionnaire de ses données (accès, visionnage des images...).

### 3/ L'intégration des données cadastrales

Le service SIG du SIEA propose aux Communes de contrôler la cohérence des données cadastrales des futurs réseaux de vidéoprotection des communes et d'intégrer le récolement sur l'outil X'MAP.

Afin de cadrer cet accompagnement le SIEA et la Régie RESO-LIAin ont élaboré une convention sur laquelle le Conseil Municipal est amené à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention établie par le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) et la Régie RESO-LIAin, relative à l'accompagnement au déploiement d'un réseau de vidéoprotection ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférent permettant sa mise en œuvre.

## URBANISME

### *Présentation des dossiers en cours*

N° dossier	Demandeur	Objet des travaux	Adresse	Décision
DP 001 405 23 B0015	SARL SILISUN	Installation de 20 panneaux photovoltaïques en surimposition de la toiture	18 lotissement le Bois Joli	Non-opposition du 02/06/2023

### *Révision du PLU : état d'avancement*

- L'arrêt du PLU sera programmé lors de la séance du Conseil Municipal du 6 juillet prochain.

- Un travail sur le plan de zonage des eaux pluviales et usées a été mené le 6 juin 2023 avec GBA, l'agence 2BR et la société IRH qui intervient dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement. L'organisation de l'enquête publique prévue à cet effet sera coordonnée avec celle du PLU.

### **Aménagement centre bourg**

Les deux prochaines réunions pour la présentation des deux scénarii et le bilan complet de l'opération sont programmées les 15 juin et 3 juillet 2023.

### **Projet Bourg-Habitat**

Une rencontre avec Bourg-Habitat a eu lieu le 2 juin 2023 suite aux remarques formulées par le Conseil Municipal lors d'une précédente séance (stationnement, réduction des nuisances pouvant être causées par les commerces, réserves supplémentaires pour les locaux commerciaux, disposition des espaces verts, aspect des logements semi-collectifs). Un planning prévisionnel est défini prévoyant un début des travaux en 2026 en une ou deux tranches.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Serge GUERIN :**

- **Restructuration du pôle sportif et de la salle des fêtes :**
  - Visite du chantier par la commission « Bâtiments, Equipements » le 25 mai 2023.
  - Point sur l'avancée des travaux.
  - Habillage de la rue intérieure validée avec une réalisation début juillet.
  - Façades : demande de devis pour une reprise totale de la façade Ouest.
  
- **Ressources humaines :** information sur l'organisation mise en place pour pallier les absences.
  
- **Grand Bourg Agglomération :**
  - Appel à candidature – projet « Urbanisme Durable 2023 » : comme indiqué au dernier Conseil Municipal, la Commune a déposé deux projets :
    - Aménagement de l'entrée Nord (RD 1083) afin de requalifier le mode doux existant et marquer l'entrée d'agglomération pour limiter la vitesse des automobilistes.
    - Etude de faisabilité pour l'installation d'une résidence Séniors au centre village.
  - Compensation des zones humides par rapport au déploiement des ZAE de Péronnas et de Servas : les conditions de mise à disposition à GBA d'une partie d'une parcelle communale ont été transmises à la Communauté d'Agglomération, à savoir le développement de la ZAE du Grand Étang et l'agrandissement d'Intermarché.

- Transports scolaires : une réunion s'est tenue le 2 juin 2023 pour faire le bilan de la 1<sup>ère</sup> année de fonctionnement de la délégation du service attribuée par GBA à la Commune pour deux ans. Les modalités pour la 2<sup>ème</sup> année resteront inchangées. Cette gestion devrait être reprise par GBA à la rentrée 2024, dans le cadre du renouvellement de la Délégation du Service Public, permettant une uniformisation des pratiques au sein de l'ensemble de l'Agglomération.
  
- **Foncier** : Pour faire suite à une proposition d'un propriétaire de vendre à la Commune une parcelle boisée jouxtant le Bois du Suc, une demande d'estimation a été adressée à l'ONF qui a été dernièrement relancé.
  
- **Commission « Four à pain »** : l'association dénommée « Les Amis du Four de la Fretaz » a été créée lors de l'assemblée générale constitutive du 7 juin 2023. Elle est constituée de 15 membres. Le bureau a été élu. La demande de permis de construire sera déposée dans les prochains jours.
  
- **Elagage chemin des Sauvagères pour le réseau de la fibre** :
  - Réalisation des travaux d'élagage le 23 mai 2023 suivie de l'intervention de la société ORANGE la semaine suivante pour la repose du câble téléphonique.
  - Rencontre avec M. FLOCHON, Président de l'AMF01, et la Société ORANGE le 6 juin 2023 pour échanger sur le déroulement de cette opération et s'en inspirer pour la réalisation d'une communication dans le cadre d'une charte sur l'élagage signée il y a un an entre l'AMF01 et la Société ORANGE.
  
- **BEC01 – installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux** : suite aux questionnements du Conseil Municipal du mois dernier, la BEC01 indique prendre en charge les frais annexes à l'installation y compris les reprises d'enrobé si nécessaires. Le Conseil Municipal se positionne favorablement à cette installation. Une prochaine rencontre sera sollicitée pour lancer les études de faisabilité.
  
- **Occupation du domaine public** :
  - Implantation de distributeurs de pizzas : la Société Just Queen démarche certaines Communes afin d'installer des distributeurs de pizzas et de boissons. La Commune de Servas ayant été sélectionnée par cette société, une rencontre a eu lieu le 2 juin 2023 pour la présentation du projet et les conditions de mise en œuvre (administratives, financières et techniques). Cette demande dont l'implantation serait prévue en 2024 sera étudiée lors d'un prochain Conseil Municipal.

- **Prolifération des ragondins** : une rencontre avec certains habitants du Val Roman s'est tenue le 2 juin 2023. Le piégeur, missionné par l'Association des Piégeurs de l'Ain avec laquelle la Commune a signé une convention, ne souhaite pas installer de cages sur l'espace public ni chez les particuliers. La convention sera donc dénoncée.  
De nouveaux échanges ont eu lieu avec la FREDON et la Communauté de Communes de la Dombes pour trouver des solutions à ce problème.
  
- **Gendarmerie - contrôles routiers** : point sur les contrôles routiers intervenus les 29 mai et 4 juin 2023 sur les RD 1083 et 22.
  
- **Jury d'assises** : tirage au sort de 3 électeurs inscrits sur la liste électorale pour la future désignation des jurés 2024.
  
- **Gestion des colonies de chats libres** : pour faire suite à la signature de la convention signée avec la Fondation CLARA le 7 avril dernier, il est prévu de lancer une opération d'identification et de stérilisation des chats errants. Les secteurs définis sont : le centre village vers Emmaüs, les lotissements « Bois Joli/Charmilles », le lotissement « Les Thiards » et Lalleyriat.

#### **Christèle MAYOUSSIER :**

- **CCAS** : compte-rendu de la réunion du 6 juin 2023.
  
- **Plan Communal de Sauvegarde** : un questionnaire sera distribué aux habitants afin de recenser les moyens que ces derniers pourraient mettre à disposition en cas de catastrophe. Une prochaine réunion est programmée le 22 août afin de définir les plans d'actions.
  
- **Adressage** : une première réunion avec la Poste est fixée le 20 juin 2023.
  
- **Econome de Flux** : rencontre du 30 mai 2023 avec Monsieur JAYR, remplaçant de M. CHANAS, pour la présentation du rapport d'analyse thermographique des bâtiments communaux.
  
- **Radio B** : elle sera présente sur la Commune du 26 au 30 juin 2023. Des bénévoles se sont manifestés pour accompagner les 2 journalistes durant cette semaine. Le lundi, une réunion se tiendra pour le recensement des différents sujets.
  
- **Budget** : une présentation du suivi analytique des dépenses sera faite au Conseil Municipal du 6 juillet 2023.

**Pascal LEGRAIS-BOUCHER :**

- **Assemblées générales d'associations :** point sur la représentation de la Commune aux prochaines assemblées générales.

**Michel CRESPEL :**

- **Rénovation de la table de ping-pong :** les travaux sont terminés. Les barrières peuvent être enlevées.

**Elodie LAURENT :**

- **Terrain de pétanques des Granges Moutons :** souhait d'un aménagement du terrain et des abords (bancs).

**Vincent REYNAUD :**

- **Bâtiment de l'Eglise :** il serait intéressant d'étudier la faisabilité d'organiser des manifestations à l'intérieur de l'église (concerts, expositions...).

**Jean-Claude ECOCHARD :**

- **Entretien des espaces verts :** la société CALIDRYS a déjà effectué deux tours et fera le troisième dès lundi.
- **Rénovation du logement de la Cure situé 2 place de l'Eglise :** les travaux de plâtrerie-peinture ont repris cette semaine après un arrêt momentané du chantier par l'artisan.
- **Balayage des chaussées :** le passage de l'entreprise SOTRAPP est programmé le 20 juin 2023.
- **Rénovation du terrain de boules :** les membres de l'association et les boulistes sont satisfaits des travaux.
- **Ecole élémentaire :** validation d'un devis d'un montant de 1 181,76 € pour remplacer 8 vanes et têtes thermostatiques.

**Ludovic CURT :**

➤ **Cadre de Vie :**

- Illuminations : un devis d'un montant de 10 968 € TTC établi par la société DECOLUM a été signé suite à la réunion du 15 mai 2023.
- Fleurissement : les plantations de massifs ont été réalisées le 23 mai 2023.

➤ **Petite Enfance – réunion du 22 mai 2023 :**

- Jeu du Bois du Suc : il est programmé début juillet avec un départ du jeu de piste au centre du village vers le périscolaire.
- Atelier découverte : il aura lieu le 18 octobre avec pour thème la fabrication du jus de pommes.

➤ **Conseil Municipal des Enfants :**

- Carrés de biodiversité : l'animation organisée par la CPIE Bugey Genevois s'est tenue le 27 mai 2023. La participation de la population prévue l'après-midi a été faible.
- Concours « Graines de l'Ain » : retour sur la participation à ce concours organisé par le Comité Départemental de Fleurissement. Les enfants ont présenté un projet « embellissement du city-stade » et ont remporté plusieurs lots.

Prochaine séance du conseil : 6 juillet 2023

Séance levée à : 22 h 40.

Le Secrétaire de séance,  
Ludovic CURT



Le Maire,  
Serge GUERIN

